

SS11 - Harcèlement moral (enquête, diagnostic, commission) : comment traiter un cas déclaré ?

Inter

Intra

Thématique(s)

Santé et sécurité au travail

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Prendre en compte un cas de signalement d'une situation de harcèlement moral dans l'entreprise
- Mettre en œuvre une démarche d'investigation pertinente permettant de statuer rapidement sur l'existence d'une situation de harcèlement moral
- Piloter et mettre en place une commission d'enquête paritaire associant les représentants du personnel
- Constituer un dossier complet et probant dans le cadre d'un contentieux civil ou pénal

Programme

1. Flash sur les dernières décisions jurisprudentielles relatives à la définition et la preuve du harcèlement moral

- Le harcèlement par un tiers à l'entreprise
- Précisions sur la preuve du harcèlement, l'importance du certificat médical délivré par le médecin traitant
- La possibilité d'harcéler « par erreur »
- Le licenciement et le remplacement définitif d'un salarié harcelé

2. Que faire concrètement en cas de signalement d'une situation de harcèlement ?

- Les erreurs communes à éviter
- Quelle démarche d'investigation mener ?
- Quels sont les méthodes et outils à utiliser ?
- Les informations à collecter et à exploiter dans le cadre de l'instruction du dossier

3. La mise en place et le pilotage d'une commission paritaire

- Dans quelles situations ?
- Qui a vocation à en faire partie ?
- L'organisation des travaux de la commission : calendrier des réunions, informations à communiquer; modalités d'audition de la victime et du harceleur présumé et recueil des témoignages

4. L'issue de l'enquête

- Comment restituer les conclusions de la commission ?
- Quelles mesures envisager en cas de confirmation de l'existence d'une situation de harcèlement ?
- Quels recours peut-on envisager à l'égard de l'auteur du signalement si les faits ne sont pas avérés ?

Compléter cette formation en présentiel avec le [E-learning « PREVENIR LE HARCELEMENT AU TRAVAIL »](#)

Ce parcours de formation e-learning d'une heure se décompose en 5 capsules :

1. Le harcèlement moral
2. Le harcèlement sexuel
3. Les agissements sexistes
4. Quels sont les risques ?
5. Agir face à une situation de harcèlement

Public concerné

- Dirigeant - Chef d'entreprise
- DRH / RRH
- Responsable Sécurité-Prévention

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+332158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.